

**Publication relative aux conventions réglementées
en application de l'article L. 225-40-2 du Code de commerce**

**Conclusion d'un avenant au contrat de prêt d'actionnaire entre Etablissements Maurel et Prom S.A. et
PT Pertamina Internasional Eksplorasi Dan Produksi**

Le Conseil d'administration de la société Etablissements Maurel et Prom (Euronext Paris : MAU, ISIN FR0000051070, « **M&P** ») a autorisé, lors de sa séance en date du 2 mars 2020, conformément à l'article L. 225-38 du Code de commerce, la conclusion d'un avenant au contrat de prêt d'actionnaire, établi en langue anglaise et soumis au droit anglais, consenti à M&P par son actionnaire majoritaire PT Pertamina Internasional Eksplorasi Dan Produksi (« **PIEP** ») le 11 décembre 2017 (le « **Prêt d'Actionnaire PIEP** »).

En application de l'article L. 225-40-2 du Code de commerce, nous vous informons de la conclusion dudit avenant au Prêt d'Actionnaire PIEP, en date du 16 mars 2020 (l'« **Avenant** »).

Objet du Prêt d'Actionnaire PIEP et de son Avenant : Dans le cadre de l'opération de refinancement de la dette de M&P intervenue en 2017, et aux termes du contrat de Prêt d'Actionnaire PIEP, PIEP a mis à la disposition de M&P un montant initial de 100 M\$, avec une seconde tranche de 100 M\$ tirable à la discrétion de M&P, afin de financer l'activité de M&P (en ce compris la mise à disposition de fonds au bénéfice de ses filiales).

Ce prêt est remboursable en 17 échéances trimestrielles à compter de décembre 2020.

L'objet de l'Avenant est de modifier le plan d'amortissement du Prêt d'Actionnaire PIEP en allégeant les échéances de 2020 à 2023, sans modifier le montant emprunté. Cet Avenant s'inscrit dans le cadre de la conclusion d'un avenant au prêt bancaire de 600M\$ conclu le 10 décembre 2017 entre Maurel & Prom West Africa SA (en qualité d'emprunteur, filiale de M&P) et MUFG Bank, LTD, Hong Kong Branch (anciennement dénommée The Bank of Tokyo-Mitsubishi UFJ, LTD., Hong Kong Branch) (en qualité d'agent) (le « **Prêt Bancaire** »).

Conditions financières : Le Prêt d'Actionnaire PIEP porte intérêt au taux annuel LIBOR +1,6 %.

Conformément à l'article R. 225-30-1 du Code de commerce, il est précisé que :

- le montant total des engagements pris par M&P aux termes du Prêt d'Actionnaire PIEP tel que modifié par l'Avenant, est de 1,6 M€ d'intérêts complémentaires (sur une durée de 7 ans) par rapport aux intérêts tels qu'issus du Prêt d'Actionnaire PIEP avant Avenant, soit environ 1M€ annuels,
- le dernier bénéfice annuel de M&P est d'environ 17M€, tel qu'il ressort des comptes sociaux clos au 31 décembre 2018 (étant précisé que ceux au 31 décembre 2019 n'ont pas encore été arrêtés),
- le rapport entre le montant des engagements annuels pris par M&P au titre du Prêt d'Actionnaire PIEP tel que modifié par l'Avenant et le dernier bénéfice annuel de M&P est de l'ordre de 6%.

Personnes intéressées : PT Pertamina Internasional Eksplorasi Dan Produksi, actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote de M&P, Messieurs Aussie GAUTAMA, Denie S. TAMPUBOLON, Narendra WIDJAJANTO et Madame Ida YUSMIATI, administrateurs de M&P et exerçant des fonctions de direction au sein de PIEP et/ou de sa société mère PT Pertamina (Persero).

Motif justifiant de l'intérêt du Prêt d'Actionnaire PIEP et de son Avenant pour M&P et ses actionnaires : Le Prêt d'Actionnaire PIEP, tel que modifié par l'Avenant, s'inscrit dans le cadre de l'opération de refinancement de la dette de M&P intervenue en décembre 2017 et de la conclusion d'un avenant au Prêt Bancaire.